

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **78 (1942)**

Heft 39

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE. — VAUD : *Doit-on réorganiser les cours post-scolaires ? — Quelques réflexions après les conférences de districts. — Société évangélique d'éducation. — Répétitions de gymnastique. — Société vaudoise de travail manuel.* — GENÈVE : *Cours de culture physique.* — U. I. P. G. — DAMES ET MESSIEURS, U. A. E. E. : *Fermeté, discipline, mesure.* — NEUCHÂTEL : *Traitement et chant.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE : ROBERT JAQUET : *Points de vue sur la mission de l'école.* — PAUL HEDINGER : *Les patois de la Suisse alémanique et le Hochdeutsch.* — GEORGES DURAND : *Note sur la racine carrée.* — RÉCITATION : VIO MARTIN : *Le préau.* — LES LIVRES.

PARTIE CORPORATIVE

VAUD DOIT-ON RÉORGANISER LES COURS POST-SCOLAIRES ?

(Suite)

L'instruction post-scolaire. — Elle visera à compléter les connaissances de nos élèves primaires. Il y a des jeunes gens et des jeunes filles qui, leur instruction élémentaire terminée, aimeraient en savoir davantage. Ils n'ont pas toujours été très studieux sur les bancs de l'école ; ils se rendent compte, après un premier contact avec la vie, que leur bagage intellectuel reste insuffisant et qu'ils gagneront mieux, dans la lutte pour l'existence, avec des connaissances plus précises dans les branches directement utiles à la vie d'un futur homme libre. Pour ces gens-là, il faut prévoir une instruction post-scolaire.

Les cours seront facultatifs : à l'âge post-scolaire, on n'oblige pas des gens à compléter leur instruction malgré eux ; c'est affaire personnelle, et même les cours post-scolaires actuels ne peuvent prétendre faire assimiler la correspondance commerciale ou de la comptabilité à des jeunes gens mal disposés.

Les cours seront encore accessibles aux jeunes filles qui peuvent prétendre, aussi bien que les jeunes gens, à la sollicitude de l'Etat.

Les cours ne s'adresseront qu'aux élèves ayant terminé leurs études (primaires, secondaires ou professionnelles) ; il est bien entendu que les jeunes gens et jeunes filles qui, entre seize et vingt ans, continuent leurs études, n'ont que faire de l'instruction post-scolaire.

L'organisation pourrait se faire de la façon suivante :

a) En ville : inscription facultative aux cours professionnels déjà institués.

b) En campagne : Organisation de cours pour futurs agriculteurs. Outre l'agriculture, on y travaillerait l'organisation d'un domaine, une comptabilité agricole, un peu de droit et tout ce qui peut intéresser de futurs patrons et chefs de domaine.

L'éducation nationale. — Nous poserons d'abord comme axiome que l'éducation nationale s'adresse à toute notre jeunesse, jeunes filles aussi bien que jeunes gens, et rien qu'à elle.

Pas n'est besoin de long préambule pour faire comprendre que les jeunes filles suisses font partie de la jeunesse suisse au même titre que leurs camarades garçons, et qu'elles auront, plus tard, dans la famille, une influence très grande sur la mentalité des futures générations.

D'autre part, le maintien de la famille, son respect, c'est aussi de l'éducation nationale, et les jeunes filles y sont au moins autant intéressées que les jeunes gens.

A l'inverse de l'instruction post-scolaire, nous préciserons que :

1° Les cours d'éducation nationale seront obligatoires. Il faut créer une ambiance dans notre jeunesse ; il faut l'attacher profondément à sa terre ; il faut que nos jeunes gens et nos jeunes filles pensent suisse et il faut qu'ils soient féroceement décidés à le rester.

2° L'éducation nationale s'adresse à tous les jeunes Suisses, aussi bien aux étudiants qu'aux apprentis et aux manœuvres. Si l'on veut créer un esprit de famille nationale, il faut former une grande famille où l'on aura l'occasion de s'apprécier, de s'entr'aider, puis de s'aimer. — Un tel but ne peut être atteint que par un contact direct, une vie en commun où chacun viendra avec sa bonne volonté et son enthousiasme.

3° L'éducation nationale s'adresse aux Suisses, à l'exclusion des étrangers. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'insister sur ce point. Nous voulons apprendre à notre jeunesse à aimer le pays et à apprécier ses institutions. Nous devons former des générations de Suisses, conscients de leur privilège, attachés à leur terre et animés par une foi inébranlable. Notre jeunesse doit croire à la Suisse, à la raison d'être du pays comme à son influence dans le monde. Cela me paraît élémentaire quand il s'agit d'éducation nationale.

(A suivre.)

R. M.

QUELQUES RÉFLEXIONS APRÈS LES CONFÉRENCES DE DISTRICTS (*Retardé.*)

Elles ont fait couler beaucoup d'encre et elles en feront couler encore beaucoup. Est-on plus avancé, pour cela, au sujet des examens ? je ne le crois pas.

Il est certainement regrettable que dans beaucoup de cas les examens soient faits pour juger le maître et non pas les élèves. De là cette atmo-

sphère surchauffée dans les derniers mois de l'année, pour la course à la note, qui nuit certainement à notre école vaudoise et au grand rôle qu'elle devrait pourtant jouer dans notre beau pays.

Faut-il donc supprimer les examens ? Nous répondons résolument non. Il faudra toujours et partout des examens, c'est un mal nécessaire. Mais il y a encore, croyons-nous, moyen d'arranger les choses en procédant comme suit :

1. Le nombre des inspecteurs scolaires serait doublé.
2. Le corps enseignant est nommé et payé par l'Etat.

Quelle pierre dans la mare direz-vous ! Que non pas, voyons :

Messieurs les inspecteurs, assez nombreux, vérifient seuls le travail des maîtres, mais pas nécessairement dans un examen. Une inspection de classe suffit pour se rendre compte du travail accompli.

Ce jour-là, la commission scolaire, ou l'expert, ou le directeur sont convoqués et assistent à l'inspection, libres sont-ils d'en faire ensuite rapport à l'autorité dont ils dépendent. Et ainsi, ce travail délicat d'examen serait fait par un spécialiste, parce qu'il faut l'être pour questionner un enfant. Entre parenthèses, que pensez-vous que nos paysans et nos vigneronns diraient si on leur envoyait les instituteurs et les pasteurs pour taxer les dégâts de la grêle ???

Les commissions scolaires restent un organe administratif essentiellement, disons, en premier lieu, pour surveiller les régents, puisqu'ils en ont besoin, d'après la motion Nicod, et chacun sera à sa place et dans son domaine. Le deuxième point soulèvera certainement des objections, mais à temps nouveaux, méthodes nouvelles.

Il n'en reste pas moins qu'avec ce système, nous sommes persuadés que l'école vaudoise entrerait dans une ère nouvelle, où l'on pourrait travailler sans hâte, dans une atmosphère de paix surtout, où les notes joueraient un rôle secondaire, et par conséquent où l'éducation pourrait prendre le pas sur l'instruction.

Et avec ça, la motion Nicod tombe, tant pis pour elle.

D.-B.

SOCIÉTÉ ÉVANGÉLIQUE D'ÉDUCATION

L'assemblée ordinaire d'automne est fixée au samedi 7 novembre, à 14 h. 30, au Palais de Rumine, salle Tissot.

Le Comité s'est assuré le concours de M. M. Gardiol, pasteur à Lausanne, et de M. Gabriel Rauch, éducateur-conseil. Ce dernier parlera des « méthodes de détermination du caractère ». Ce sujet, traité par l'excellent pédagogue qu'est M. Rauch, et suivi d'une discussion, intéressera vivement les éducateurs qui participeront nombreux, espérons-nous, à cette séance publique.

Le comité.

DANS LES SECTIONS : Répétitions de gymnastique

Renens et environs : reprise des leçons, *Messieurs*, 3 novembre. — *Dames*, 10 novembre, 17 heures.

Morges : *Messieurs*, 2 novembre. — *Dames*, 5 novembre, 17 h. 30.

Reverolle, 2 novembre, 17 heures.

**SOCIÉTÉ VAUDOISE DE TRAVAIL MANUEL
ET DE RÉFORMES SCOLAIRES**

Les samedis 7, 14 et 21 novembre, Collège classique, Béthusy, Lausanne, de 14 h. 30 à 17 heures,

Cours de perfectionnement de modelage, par M. E. Pahud, professeur.

Programme : fruits (en apporter le premier samedi) ; formes géométriques ; animaux ; à choix : histoire ; géographie ; sciences naturelles ; idées personnelles.

Se munir d'une blouse, éponge, mirette, ébauchoir.

Finance d'inscription : membres, 4 fr. Non-membres, 5 fr.

S'inscrire jusqu'au 4 novembre au plus tard, à R. Martin, av. Beaulieu 31, à Lausanne.

U. I. P. G.

GENÈVE

ASSOCIATION GENEVOISE

DES MAÎTRES D'ÉDUCATION PHYSIQUE

Le Comité organise des cours de culture physique spécialement réservés aux institutrices et aux instituteurs.

Le premier, dirigé par M^{lle} H. Metz, se donnera à l'Ecole James Fazy, le lundi de 16 h. 45 à 18 h., dès le 26 octobre.

Le second, dirigé par M. G. Schrai, aura lieu à l'Ecole du Mail, le mercredi, de 16 h. 30 à 18 h., dès le 28 octobre.

La cotisation est de 10 fr., comprenant le cours, le journal et la cotisation à l'A. G. M. E. P.

Ces cours sont organisés à notre intention : le comité de l'U. I. P. G. désire que les membres y participent nombreux.

U. I. P. G. — DAMES ET MESSIEURS — U. A. E. E.

FERMETÉ — DISCIPLINE — MESURE

Depuis l'entrevue que la Fédération a eue avec une délégation du Conseil d'Etat, le 6 octobre écoulé, les événements ont marché :

Tout d'abord, M. Perréard, président du Conseil d'Etat, a convoqué de nouveau nos délégués le 13 octobre pour les mettre au courant de la décision du gouvernement de faire encore un geste rapide mais nécessaire en 1942 : augmentation de 50 % des normes incluses au paragraphe 2 de l'article premier et à l'article 3 de la loi de 1941. Ce projet de loi sera soumis au Grand Conseil le 31 octobre prochain. Sa portée serait la suivante pour un instituteur marié au maximum : 22 fr. 50 de plus

à toucher pour les trois derniers mois et 30 fr., par exemple, s'il a deux enfants ; c'est tout. Les célibataires, veufs, divorcés, séparés sans charges légales, le personnel féminin, les couples ne toucheraient rien.

La Fédération a remercié le gouvernement qui a finalement compris qu'une action des plus immédiates s'imposait. Mais celle-ci ne se présente plus sous la forme que nous avions proposée et qui nous avait laissé quelque espoir. Aussi demandons-nous au Conseil d'Etat d'étendre à tout le personnel cantonal le principe d'une allocation extraordinaire et de la prévoir sous une forme plus... substantielle.

Cependant, prenons garde : *Les Associations de la Fédération, l'Union du Corps enseignant secondaire restent unanimement attachées à l'idée que, si large, si légitime que soit une revendication pour le dernier trimestre de 1942, elle ne doit en rien diminuer le sens de nos demandes pour 1943 et les années suivantes.*

Nous restons fermement campés sur ce terrain extrêmement solide des principes. La V.P.O.D. avait présenté au début de l'automne un projet d'allocations extraordinaires ; un syndicat des travaux publics, l'Union des Corps de police et l'Union des Fonctionnaires de l'Administration cantonale viennent de présenter une requête commune au Conseil d'Etat dépassant largement les normes proposées par M. Perréard. En principe, nous appuyons nos collègues de l'Administration, co-signataires de cette requête commune et membres de notre Fédération. Nous ne présentons cependant pas de chiffres précis afin de ne pas donner à des adversaires présents ou futurs au sein des Autorités cantonales le prétexte d'accorder immédiatement des allocations relativement palpables qui les dispenseraient ensuite de rétablir une fois pour toutes le statut légal, celui de 1919, et de mettre sur pied une loi allocationniste simple, complète, équitable, telle que nous en avons tracé les linéaments dans notre dernier courrier.

Leurrés et lésés depuis plusieurs années, nous ne voulons plus l'être. Le Conseil d'Etat le sait parfaitement bien. Il nous sent dignes, réservés, malgré les cruelles difficultés que nous subissons en cette fin d'année. Mais les regards sont tendus avec une acuité non dissimulée vers les faits et gestes des hommes qui sollicitent les suffrages de leurs concitoyens pour trois ans !

A ce propos, le parti socialiste de Genève a pris une position de principe parfaitement claire demandant le retour à des salaires normaux et des allocations d'ordre différentiel pour tout le salariat privé ou public. M. Perréard nous a renouvelé les promesses gouvernementales et a bien précisé, sur notre demande, qu'elles engageaient d'abord le gouvernement actuel *in corpore*, et ensuite les trois futures fractions au Grand Conseil des partis radical, national-démocratique, indépendant et chrétien-social.

Au nom de la majorité radicale du Conseil d'Etat et de ce parti, *Le Genevois*, traitant des salaires et du coût de la vie s'exprime d'une façon très précise dans son éditorial du 17 octobre écoulé. Il écrit notamment :

A. Création d'un office des salaires chargé d'étudier toute la question des salaires, de provoquer des arrangements entre intéressés sur cette question, de préparer une adaptation des salaires au coût de la vie.

B. *Mise en mouvement des hausses de salaires par l'Etat, qui supprimera toute diminution de salaire et accordera des allocations de vie chère (c'est nous qui soulignons).*

C. Création d'un organisme de compensation destiné à venir en aide aux entreprises qui ne peuvent pas, vu leur situation financière, accorder des suppléments de salaires.

D. Allocations familiales distribuées aux petits et moyens salaires pour parfaire le salaire vital et permettre d'élever des enfants dans des conditions normales.

Allégements nouveaux des impôts pour les familles ayant plusieurs enfants.

« Promesses électorales » ! diront plusieurs de nos collègues déprimés et découragés par les soucis et... par d'inquiétantes privations.

« Eh bien, non » ! Nous nous refusons à croire qu'il ne s'agirait que de promesses de « Veille d'élection ». Tous debout, collègues ! Conscients de la situation générale de l'Etat, disciplinés mais fermes derrière ceux et celles qui dirigent vos associations, membres de la Fédération.

Par leur activité incessante auprès du Conseil d'Etat, ils et elles ont acquis le respect du gouvernement : non pas le respect qu'exige la parfaite urbanité, mais celui qui émane d'une force tout aussi calme que décidée, force qu'un gouvernement soucieux des graves responsabilités qui pèsent sur ses épaules ne voudrait pas braver.

Attendons-nous d'ailleurs à de prochaines déclarations officielles.

G. BOREL,

*Président de la Fédération des
Associations de Fonctionnaires et Employés de l'Etat.*

NEUCHÂTEL

TRAITEMENTS ET CHANT

La ville de Neuchâtel accorde au personnel enseignant des établissements scolaires placés sous son administration une indemnité de résidence qui est représentée, tout au moins pour l'enseignement primaire, par un supplément de traitement initial variant suivant les degrés et une haute-paie communale qui atteint le montant de 400 fr. pour les instituteurs et de 300 fr. pour les institutrices, après 18 ans de service.

L'arrêté du Conseil général du 14 juillet 1921 qui avait fixé nos traitements en tenant compte des conditions de vie du moment a été modifié

à quatre reprises déjà, et chaque fois, bien entendu, dans le sens d'une économie qui a porté notamment sur la haute-paie dont les chiffres primitifs étaient plus élevés que ceux de ci-dessus.

La revision survenue le 4 avril 1927 porta atteinte dans une mesure sensible à la situation des maîtresses de l'école enfantine, par la suppression de la haute-paie communale et du supplément de 150 fr. sur le traitement initial. On invoqua pour justifier cette mesure le fait que le nombre des heures de leçons est plus faible à l'école enfantine que dans les classes primaires.

Or, voici que des craintes se sont éveillées au sujet de ce régime établi dans une période où la rage des économies incitait les redresseurs de budgets à tailler sans pitié dans les dépenses scolaires. On redoute maintenant que les institutrices de nos petits « pioupious » cherchent à passer le plus rapidement possible à l'école primaire, uniquement pour améliorer leur situation financière. Mais comment retenir, dans cet enseignement si délicat du premier âge, les titulaires qui savent le mieux s'y adapter, si on les prive des améliorations de gain accordées à leurs collègues des degrés primaires ?

La commission scolaire s'est posé la question et a trouvé que le mieux était d'en revenir aux conditions abolies en 1927. Elle en a fait la proposition aux autorités de la commune et le Conseil général y a donné suite dans sa dernière séance. Nous ne pouvons qu'applaudir à cette décision.

* * *

La prolongation de la scolarité obligatoire a entraîné pour la commune de Neuchâtel la création de deux classes de huitième année ; l'une de garçons, l'autre de jeunes filles. Dans la séance dont nous venons de parler, le Conseil général a décidé d'allouer aux titulaires de ces nouveaux postes un supplément de traitement s'élevant annuellement à 780 fr., pour l'instituteur et à 690 fr. pour l'institutrice, ce qui représente une augmentation de 150 fr. et 120 fr. par rapport à la 7^e année.

* * *

Une question relative à l'enseignement du chant a été débattue aussi dans la même séance.

Une disposition de l'arrêté du 24 novembre 1930 concernant les traitements du corps enseignant prévoyait, par voie d'extinction, la suppression des maîtres spéciaux avec une réserve touchant l'enseignement de l'allemand et du dessin dans les trois dernières années primaires ; elle s'appliquait aussi à la gymnastique pour les classes de filles de ces mêmes années.

Des échanges de leçons étaient admis pour éviter à certains titulaires la reprise d'enseignements abandonnés depuis trop longtemps.

En ce qui concerne le chant, cette facilité aurait été mise à contribution sur une plus grande échelle sans l'obligeance de M. Hämmerli, notre dernier maître de chant. Après sa démission, en 1936, il a poursuivi son activité dans plusieurs classes, à titre gracieux, tranquillisant ainsi certains de ses collègues qui redoutaient de se substituer à lui dans l'enseignement d'une discipline où il avait brillamment réussi, grâce à ses dons de pédagogue et de musicien. Il nous permettra bien de lui exprimer, ici, en passant, la vive gratitude de ceux qui ont bénéficié ou jouissent encore de son concours désintéressé.

Un poste de maître de chant avait déjà été supprimé avant celui de M. Hämmerli. Le transfert de l'enseignement de ces deux spécialistes n'a pas donné de bons résultats. Nous lisons, en effet, ce qui suit dans le rapport du Conseil communal au Conseil général : « La Commission scolaire estime que, d'une manière générale, ce changement a porté préjudice à l'enseignement du chant dans nos écoles, comme aussi à l'organisation de manifestations scolaires et tout spécialement de la Fête de la jeunesse. Elle demande donc qu'un certain nombre d'heures de chant puissent de nouveau être attribuées à un maître spécial.

Que l'enseignement du chant ait souffert de sa sortie des mains des spécialistes, nous n'en sommes pas surpris. Il a perdu de son homogénéité, et sa qualité s'en est vraisemblablement ressentie dans les classes dont les titulaires ne possèdent pas tous les dons requis. Que cette réorganisation ait fait obstacle à la mise sur pied de soirées scolaires, nous n'en voulons pas disconvenir.

En revanche, l'exécution des chants appris pour la Fête de la jeunesse, et dirigée à tour de rôle par les plus qualifiés de nos collègues, n'a pas démerité, si nous nous en référons au jugement de la presse locale ; à celui de nombreux auditeurs, mais surtout à l'opinion du corps enseignant soutenue du reste dans le cas particulier par notre collègue M. Daniel Liniger, conseiller général. La mise au point de ces chants offre plus de difficultés que sous le régime précédent ; aussi le maintien de leur succès n'est-il que plus méritoire pour ceux d'entre nous qui tiennent tour à tour la baguette de la direction.

Le Conseil communal a déferé au vœu de la Commission scolaire rappelé ci-dessus en invitant le Conseil général à voter un arrêté suivant lequel vingt heures de chant au maximum pourraient être attribuées dorénavant à un maître spécial. Cette mesure a été adoptée à une très grande majorité.

Bien que rien de précis n'ait été dit sur la répartition de ces 20 heures, il est logique de supposer qu'elle profitera avant tout aux titulaires qui ne se sentent que des goûts médiocres pour le chant et qu'on ne ravira pas cet enseignement à ceux qui le donnent avec le souverain plaisir que procure la maîtrise de son art.

J.-Ed. M.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

POINTS DE VUE SUR LA MISSION DE L'ÉCOLE

C'est peut-être une des caractéristiques de notre temps que de voir discuter devant l'opinion publique des problèmes essentiels dont la solution, jusqu'ici retardée ou négligée, semble soudain urgente. Problèmes économiques, problèmes sociaux, problèmes culturels sont évoqués à la lumière des événements internationaux et chaque nation, tendant à justifier son effort et son existence, après tant de terribles leçons, oppose ses propres conquêtes aux réalisations dont s'enorgueillissent, à juste titre parfois, les Etats « révolutionnés ».

L'internationalisme dont on a tant médité, dans certains de nos cercles, quand il s'appliquait surtout à répandre des notions politiques, gagne aujourd'hui des domaines où son action pouvait sembler le plus irréalisable. Il tend même à un universalisme qu'on ne lui aurait jamais assigné. La marche des idées subit l'influence des batailles et, après avoir vu préconiser des solutions européennes à nos difficultés majeures, l'entrée dans la lutte de nations extra-européennes met aujourd'hui au premier plan des solutions intercontinentales.

Parallèlement, tandis que se précise la tâche des grandes puissances et qu'elles citent leurs projets d'après guerre, craintivement les petits pays se replient sur eux-mêmes. Participant à des degrés divers à l'activité économique mondiale et entraînés par là à peser les conséquences de ces projets grandioses, qu'on ne leur demande ni d'accepter ni de rejeter, épouvantés par le caractère anonyme et général des programmes qu'on leur soumet, ils s'efforcent tous plus ou moins de créer ou de ressusciter, dans les bornes étroites de leur frontière, une mystique nationale.

Quel que soit parfois l'excès de leur faconde, il convient de reconnaître que certains d'entre eux ont accompli des progrès sensiblement plus grands que leurs puissants voisins. Mais leurs conquêtes mêmes sont menacées par l'issue de la lutte actuelle et s'ils tentent de fonder historiquement ou culturellement leur droit à l'existence, c'est précisément parce qu'ils se sentent en danger économiquement.

Les petits pays s'appliquent à raviver, chez leurs citoyens, le sentiment de la communauté nationale. Comme les nations, les individus sont l'objet d'une crainte lancinante. En face des formidables institutions qui les entourent, ils ont perdu confiance dans la valeur ou l'efficacité des modestes organisations nationales auxquelles ils appartiennent. Pourtant, ces dernières constituent encore un abri, un refuge. Tandis que leurs pays cherchent leur consolation et leur force dans le souvenir du rôle utile qu'ils ont joué ou jouent dans le monde, les indi-

vidus sont invités à réchauffer leur scepticisme au feu ranimé de la communauté.

Cependant, moins pourtant qu'autrefois, les démocraties affirment le respect de l'opinion et des droits de la souveraineté populaire. Elles sont fières, parfois à tort, de deux de leurs institutions : l'école et l'armée.

Toutes deux subissent la pression des événements. On peut même dire qu'elle s'exerce en sens inverse sur l'une et sur l'autre ! Nous avons vu exalter l'école *suisse*, sans que jamais une définition claire en ait été donnée, sans que jamais on se soit soucié d'indiquer nettement en quoi cette école *suisse* devait se différencier ou s'opposer aux autres écoles nationales.

Qu'elle doive refléter la mentalité traditionnelle de nos concitoyens, ce n'est qu'une phrase creuse. Qu'elle s'appuie sur le passé national, est-il besoin de le dire ? Dans n'importe quel pays, nous cueillerions sur les lèvres des magistrats des lieux communs aussi fleuris. Faut-il s'en contenter ?

La vie des peuples n'est qu'imparfaitement représentée par l'action de ses magistrats. Ce qui fait la valeur d'une démocratie, c'est qu'il est possible d'apporter sans cesse des correctifs à la conduite des affaires publiques, qu'il est possible d'y maintenir des courants d'opinions dont la variété est le signe d'une véritable richesse culturelle. Or la Suisse n'est pas le pays d'une seule et unique tradition. Son origine même la fait dépendre d'un faisceau de traditions politiques, religieuses, sociales. De plus, lieu de jonction de trois cultures, elle participe plus profondément peut-être qu'aucun autre pays à la vie internationale. Un étroit nationalisme serait une trahison. L'accaparement de la gloire nationale par les héritiers d'une classe — que ce soient les Négatifs de Genève ou ces Messieurs de Berne — en serait une autre. Elle est toute à tous.

Au delà de l'image conventionnelle et souvent faussée que nous présentent avec insistance ceux qui savent utiliser le conformisme à leurs fins propres, les instituteurs doivent chercher la physionomie réelle de leur pays, sa tendance profonde. Ils doivent lui choisir un avenir. Ils doivent aussi savoir ce qu'ils veulent accepter et ce qu'ils sont décidés à refuser.

Parmi les institutions qui sont destinées à maintenir la continuité de la vie nationale, à orienter les esprits, à préparer l'avenir, ou du moins à y préparer les êtres, l'école populaire occupe la première place. On nous l'a dit, de reste. Elle doit cette position à sa fonction, qui demeure unique dans les institutions scolaires : elle rassemble *tous* les enfants d'un peuple. Ses réussites contribuent puissamment à l'amélioration technique, culturelle ou artistique de la nation. Ses échecs ont des contre-coups désastreux.

C'est la conviction de cette importance qui doit amener les instituteurs à s'affirmer, qui doit les conduire à intervenir efficacement dans toutes les questions scolaires de leur ressort. Car l'école leur doit tout. Rien ne sert d'avoir de beaux bâtiments, les manuels les plus séduisants, les préaux les plus spacieux, si les véritables « maîtres d'école » manquent. Par un détour singulier, dans notre démocratie, s'il est arrivé à d'anciens instituteurs d'occuper la plus haute magistrature du pays, il leur est refusé de siéger dans nos corps législatifs cantonaux. Pour discuter du sort des écoles, on préfère les avis des avocats, des banquiers, des entrepreneurs ou des commerçants. C'est précisément une raison pour eux de chercher les voies par où ils pourront faire entendre leur voix.

La mission de l'école, c'est un esprit plus qu'une doctrine. C'est aussi un engagement à l'égard de l'enfance qu'une forte probité intellectuelle et morale peut seule permettre de tenir. Les intérêts des adultes ou des Etats ne sont pas toujours conformes à ceux des enfants. Qu'il est émouvant le « Non possumus » des instituteurs norvégiens. Dans la vie quotidienne, il est si facile de trahir... L'héroïsme de nos collègues nordiques peut nous être un exemple.

ROBERT JAQUET.

LES PATOIS DE LA SUISSE ALÉMANIQUE ET LE HOCHDEUTSCH

A l'occasion des manifestations d'entente nationale organisées à Lausanne sous le titre de « Quinzaine du livre suisse allemand » et à Fribourg avec l'appellation : « Le pays romand et le livre suisse alémanique », il convient de rappeler que toute minorité a le droit de vivre tant qu'elle prouve par son apport à la civilisation sa force originale et créatrice.

C'est ainsi que la Suisse romande, vue de la Suisse alémanique, doit défendre son patrimoine spirituel, sa langue, sa culture, sa façon de voir et de juger.

Les événements politiques ont soulevé en Suisse alémanique à peu près les mêmes problèmes. Car, ne représente-t-elle pas dans la multitude des patois allemands une toute petite île, indépendante, riche en forces authentiques, productrice, voire sauvage ? De toute son énergie, elle veut subsister, durer, rester intacte, en veillant avec jalousie sur ses traditions politiques et culturelles. Elle se trouve, donc, obligée de prendre l'attitude d'une minorité qui veut maintenir, coûte que coûte, sa propre vie, sa propre pensée.

Mais, il faut insister sur le fait qu'au point de vue de la langue et de la race, la Suisse allemande fait partie du groupe alémanique, se trouvant au sud de l'Allemagne, autour du lac de Constance et en Vorarlberg. Que deux faits seulement soient mentionnés pour le prou-

ver ! Au seizième siècle, le grand réformateur zurichois, Zwingli, avait l'intention de fonder une nouvelle confédération helvétique et protestante qui aurait dû englober le sud de l'Allemagne, les villes du bord du Rhin, dont Strasbourg, et la partie protestante de la Suisse allemande. Un autre fait : la conscience séculaire d'une unité spirituelle de la race alémanique, ne se limitant pas aux frontières politiques, se manifeste, de nos jours encore, dans l'almanach artistique du Bodenseejahrbuch, édité par le Dr Carl Hoenn, à Constance, almanach paraissant depuis 30 ans. Malgré tous les changements d'ordre politique ou spirituel, cet almanach est resté fidèle à son ancienne tradition et compte parmi ses collaborateurs suisses des noms comme Hermann Hesse, Alfred Huguenberger, Hans Reinhart. Donc une entente parfaite sur le terrain purement spirituel et artistique ! Pas un mot de politique !

Quant à nos auteurs de la Suisse alémanique, citons les noms les plus connus, Gotthelf, Keller, Meyer du 19^e siècle, Federer, Spitteler, Huguenberger, Maria Waser du 20^e siècle, où ont-ils trouvé leurs éditeurs ? Certes pas en Suisse, mais en Allemagne ; c'est là que se faisait leur réputation, et tous ceux qui (comme Gotthelf et Huguenberger) confièrent leurs premières œuvres à des éditeurs suisses, en ont été profondément déçus. C'est toujours et partout la même chose : le petit pays n'achète pas suffisamment de livres, ne respecte que celui qui vient de l'étranger : le prophète n'est pas honoré chez lui. Mais, revenons maintenant, enfin, à la question des patois en Suisse alémanique. Pour sauver notre indépendance, un mouvement s'est créé contre l'emploi du Hochdeutsch, en faveur des patois helvétiques. Chose fort belle sur le papier, mais en pratique impossible ; en Suisse alémanique il existe grand nombre de patois car le même canton en possède parfois plusieurs. Lequel choisir pour créer la langue officielle qu'on doit aussi apprendre à écrire ? Faut-il procéder comme Luther, en choisissant un patois moyen, un langage du milieu ? Et les autres patois, plus authentiques, plus savoureux, faut-il les sacrifier ? Ce serait un appauvrissement redoutable et qui donnerait lieu à des querelles terribles. Aucun canton ne consentirait à se dépouiller au profit d'un autre. Donc, un patois unique est impossible. Laissons subsister tous les idiomes comme par le passé. Réjouissons-nous de leur diversité, de leur force, de leur richesse qui rendent plus nuancées les œuvres de nos auteurs écrites en Hochdeutsch. De là, le succès de nos poètes dans le Reich.

Il est vrai, chacun de nos patois est un instrument précis et fin, un moyen d'expression souple qui s'applique même aux débats d'ordre philosophique et technique. Mais, il ne peut pas remplacer la connaissance du Hochdeutsch.

Voici les raisons : le Hochdeutsch n'est pas, comme on veut nous le faire croire, une langue étrangère pour nos compatriotes. Certes, nous

avons beaucoup de difficultés à l'acquérir et à la manier, mais nous la connaissons dès notre tendre enfance, nous apprenons des chants, des versets de la Bible, des prières en Hochdeutsch. Plus tard, à l'école, nous lisons le « Guillaume Tell », notre drame national par excellence, en Hochdeutsch, puis les œuvres de Gotthelf, de Keller, Meyer, etc. Si nous supprimons la connaissance du Hochdeutsch nous supprimons une belle partie de notre bien national, en commettant ainsi une erreur irréparable. De tout temps, les meilleurs Suisses allemands vécurent en étroite communion avec les meilleurs esprits de leur pays voisin, honorant ainsi un peuple de poètes, de musiciens et de philosophes. L'Allemagne des Bach, des Beethoven, des Goethe, des Schiller, des Storm, ne pourra jamais être reniée sans qu'on se prive ainsi de biens spirituels éternels. Voici notre point de vue qui était aussi celui du professeur Otto de Greyerz, le meilleur connaisseur des patois suisses, une autorité incontestée dans le domaine de l'enseignement de l'allemand.

Aimons donc nos quelque trente-six patois comme par le passé, mais cultivons aussi le Hochdeutsch, chose indispensable, absolument utile. Pour les Suisses romands ayant déjà assez de peine pour apprendre le Hochdeutsch, la question du patois complique bien la tâche ; car en plus du Hochdeutsch, considéré comme base, ils devraient encore apprendre à comprendre les patois de la Suisse alémanique. A Genève et à Lausanne, des cours ont réuni un certain nombre de Romands désireux de combler cette lacune, et leur bonne volonté et leur zèle ont été couronnés de succès.

PAUL HEDINGER.

NOTE SUR LA RACINE CARRÉE

1. En laissant soigneusement de côté la notation caractéristique de la racine carrée, on peut signaler très simplement le raisonnement impliqué dans cette opération inverse. Toute multiplication constitue en effet une somme de produits partiels et l'on dégage la trame du calcul en effectuant quelques carrés sur le modèle suivant :

41	67	..	..
<u>× 41</u>	<u>× 67</u>	<u>× ..</u>	<u>× ..</u>
1	49	..	..
40	420	...	...
40	420	...	...
<u>1600</u>	<u>3600</u>	<u>....</u>	<u>....</u>
1681	4489	3249	8281

Ceci acquis, et sous la seule réserve de savoir les racines carrées de 100, 400, 900, etc., l'écolier parviendra à extraire des racines écrites sous la forme des deux derniers exemples ci-dessus. Sur ce point, l'expérience prouve que nos garçons adoptent facilement ce processus

opératoire et qu'ils se familiarisent vite avec cette idée importante d'un double produit toujours caché dans le carré d'un nombre. Ensuite, peut-être, à la fin de l'année scolaire, ils s'intéresseront presque certainement à la racine carrée mise sous la forme classique laquelle apparaîtra alors non point comme une recette tombée du ciel mais comme une commodité de l'écriture et un abrégé du raisonnement.

* * *

2. Si l'on considère un carré de 10 cm. de côté et si l'on joint par des droites les milieux successifs des côtés, on bâtit par ce procédé un second carré dont la surface vaut la moitié de celle du premier. Or, dans le cas d'un carré ayant 50 cm² de surface, aucun nombre entier ne peut représenter exactement le côté. Ni aucune fraction décimale ou ordinaire puisque le carré d'une fraction proprement dite reste impitoyablement une fraction. Il en résulte que la racine de 50 ne finirait jamais et, du point de vue arithmétique, cette extraction montre que l'on évalue successivement la racine de 50 entiers, celle de 5000 centièmes, celle de 500 000 dix-millièmes, etc. (Comme pour la division, le jeu stéréotypé des zéros et de la virgule casée au bon moment, permet d'oublier la complexité de l'opération et d'œuvrer sur des nombres entiers.)

* * *

3. Du point de vue géométrique, une racine carrée interminable revêt une signification spéciale. A ce propos, il faut rappeler que tout rapport entier ou fractionnaire est un lien qui unit deux grandeurs, un moyen de connaître l'une si l'on connaît l'autre ou, plus précisément encore, une désignation de la seconde à l'aide de la première jouant le rôle d'unité. Exemple : la fraction 0,17 annonce que la grandeur dénommée un centième se répète 17 fois dans la quantité à mesurer. En d'autres termes, un rapport n'est exprimable par un entier ou une fraction que dans le cas où il existe, si petit soit-il, un intervalle pouvant entrer un nombre entier de fois dans chacune des deux grandeurs à comparer.

Or, la racine carrée de 50 représente la diagonale d'un carré ayant 5 cm. de côté ; donc, l'impossibilité de terminer cette racine et d'aboutir à une fraction prouve qu'il n'existe aucun intervalle, millionième ou milliardième, qui aille exactement un nombre entier de fois et dans le côté d'un carré et dans la diagonale. Ces deux longueurs se révèlent inexprimables l'une par l'autre à l'aide d'un rapport fractionnaire et il faut, pour délimiter leur comportement réciproque, créer de nouveaux symboles arithmétiques. (Exemple : La racine de 2 prise sans extraction du résultat et devenue le symbole d'une nouvelle quantité abstraite, le nombre irrationnel.)

* * *

4. Les rapports géométriques non exprimables par un nombre entier ou fractionnaire étaient déjà connus des anciens géomètres grecs mais ceux-ci ignoraient évidemment le style moderne de nos calculs. Ils surent néanmoins deviner le rôle capital de cette question et ils réussirent à prouver qu'un rapport éventuel (m/n) exprimait la diagonale relativement au côté, que cette fraction, si elle existait, devrait posséder un numérateur à la fois pair et impair. Ce corollaire contradictoire les obligeait à abandonner la possibilité même de ce rapport et cette obligation heurtait aussi bien leur arithmétique que leur philosophie. L'humble problème de la racine carrée fut ainsi crucial pour le mouvement scientifique et philosophique issu de Pythagore. L'illustre géomètre et philosophe soupçonnait en effet qu'il y a dans les choses des nécessités intelligibles plus déterminantes que ce qui se voit et ce qui se touche. Cherchant dès lors à percevoir comment l'intelligibilité des figures géométriques pouvait exister dans les choses, il affirmait que les Nombres désignent l'unique réalité véritable, l'essence même des réalités qui tombent sous nos sens. Dans cette perspective, il énonça la loi qui relie la longueur des cordes sonores à la hauteur des sons émis, émerveillé qu'il était d'avoir repéré les proportions numériques stables qui rendent raison d'un phénomène aussi fugitif que le son. Cette ivresse du pythagorisme, la diagonale du carré la ruinait et d'autant plus gravement que la géométrie semblait la plus soumise des sciences à la royauté du nombre entier.

GEORGES DURAND.

RÉCITATION

LE PRÉAU

*Le préau est comme un jardin.
Robes roses, bleues, ou carmin :
autant de corolles écloses,
pavot, iris, tulipe ou rose.*

*et des fleurettes, ça et là,
frêles et qu'on ne connaît pas,
courent toutes à la fontaine
où boit déjà la marjolaine.*

*Des coquelicots, un bluet
ici font un joli bouquet,
pendant qu'un grand lis s'achemine
vers une touffe d'égantines,*

*Très droit, le bouton d'or est seul.
Voici que dansent les glaïeuls,
deux roses, un autre incarnat,
tandis que tombe le lilas...*

*Le préau est comme un jardin
où soufflerait un vent mutin
entraînant dans sa chevauchée
toutes les fleurs qu'il a coupées.*

(Pomme d'Api II).

VIO MARTIN.

LES LIVRES

Sœur Marie-Céleste, fille de Galilée, par Mina Vallette. Editions de la Baconnière.

A l'occasion du troisième centenaire de la mort de Galilée vient de paraître un livre qui apporte une contribution importante à la vie intime du savant. Sœur Marie-Céleste, la fille de Galilée, passa la plus grande partie de sa vie dans un monastère et est ignorée de la plupart. Elle méritait d'être révélée au public, autant pour sa valeur morale exceptionnelle et ses dons intellectuels remarquables que par le rôle qu'elle a joué dans la vie de son illustre père.

Aigles romaines et Croix de Savoie en Helvétie, par Carlo Richelmy, traduction de André Dormond, La Baconnière, Neuchâtel.

Charles Patin, cité par M. Richelmy, s'est attaché à l'étude de l'œuvre romaine en Suisse : « Avant d'avoir été plongée pendant plusieurs siècles dans les ténèbres, elle — la Suisse — avait atteint un niveau de civilisation remarquable en s'identifiant avec Rome... D'autre part, la frontière linguistique entre l'Helvétie romaine et l'Helvétie alémanique est relativement récente. On a parlé latin sur les rives du Rhin, près de Bâle et en Argovie comme à Avenches et à Genève. Ceux qui n'auraient pas présentes à l'esprit ces sources de vie et de gloire négligeraient l'un des éléments les plus solides et les plus profonds de la conscience helvétique. »

C'est à justifier la pensée de l'humaniste bâlois que l'auteur d'*Aigles romaines et Croix de Savoie en Helvétie* consacre son livre. De Jules César aux derniers princes de la Maison de Savoie qui régnaient sur notre territoire, il relève les apports de la civilisation romaine dans nos arts, notre vie sociale et économique, nos conceptions juridiques et philosophiques.

Fondé sur une abondante documentation, enrichi d'une importante iconographie, ce livre sera lu avec intérêt par tous ceux qui s'intéressent à l'histoire.

ALB. R.

Les sacrifiés, par J.-F. Bosko. Editions de la Baconnière.

Un livre de guerre : le premier qu'inspire la guerre mécanique. Ce que devient l'homme, avec sa sensibilité et son intelligence dans les machines terrestres, aériennes et sous-marines : c'est ce que l'auteur veut nous montrer. A tous les « héros » de tous les fronts il accorde son attention émue et sa pitié.

QUELQUES NOUVEAUTÉS :**ESCALES CHEZ LES PÊCHEURS DE PERLES**

par
le Dr FRED. BLANCHOD.

Un vol. in-8° sous couverture en couleurs, avec 32 photos et 1 carte :

broché Fr. 6.—
relié » 8.50

Canal de Suez, Arabie, pêcheries de perles du Golfe persique, Ceylan et Zanzibar, jardin des tropiques, voilà de quoi captiver les amateurs de voyage!

SUR LES ROUTES D'EUROPE

par
JEAN BUHLER.

Un volume in-16, broché Fr. 3.50

Ces souvenirs d'un étudiant qui, à pied et sans argent traverse l'Italie, les Balkans, la Hongrie et l'Allemagne, sont vécus et contés en un style nerveux.

LE GROUPE FRANC DE GIROUC

par
CHARLES GOS.

Un volume in-8°, broché Fr. 3.50

Suite de croquis poétiques et réels de la vie militaire suisse dans les montagnes du Valais, souvent pleins d'entrain et de vie.

MADELEINE BLANCHARD

Nouvelles
par

HENRY VALLOTTON.

Un volume in-8° carré, broché Fr. 3.75

Gaies ou tragiques, riches en observations rapides, ces nouvelles palpitent de vie, ce sont de petits tableaux colorés et alertes.

*Réimpressions :***LE GÉNÉRAL DUFOUR 1787-1875**

par
EDOUARD CHAPUISAT.

Un volume in-8° carré, avec 8 hors-texte, broché Fr. 5.—
relié » 7.50

Cette vivante étude d'un grand chef est un portrait attachant de celui qui fut un exemple de courage physique, d'intelligence, de valeur morale et de patriotisme.

MARINS D'EAU DOUCE

par
GUY DE POURTALÈS.

Un vol. in-8° carré, illustré, broché Fr. 3.50
relié » 6.—

Evocation charmante de l'ancienne Genève patricienne et calviniste, du lac avec ses barques à voiles latines et de l'ambiance paisible des débuts du XX^e siècle.

LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle

Bibliothèque nationale suisse,

B E R N E

J. A. — Lausanne

INSTITUTEURS !

recommandez à vos élèves, pour qui l'allemand est une pierre d'achoppement,
de suivre nos cours de perfectionnement ou cours de vacances.

Notre école organise également des

COURS SPÉCIAUX POUR ÉDUCATEURS

25 % de réduction sur les tarifs ordinaires. Plus de 100 arrangements différents possibles.

Renseignez-vous sans engagement.

ÉCOLE RUEGG

COURS DU JOUR - COURS DU SOIR

2, Place Bel-Air, 2
LAUSANNE
Téléphone 3 23 00

ABONNEZ-VOUS à l'un des

Cabinets de Lecture

de la

Librairie Payot

NEUCHÂTEL

VEVEY

MONTREUX

BERNE

Vous y trouverez les meilleurs ouvrages des auteurs
contemporains et les dernières nouveautés.

Demandez les conditions d'abonnement aux Cabinets de
Lecture ci-dessus indiqués.

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables :

ÉDUCATEUR
ALB. RUDHARDT
GENÈVE, Pénates, 3

BULLETIN
CH. GREC
VEVEY, rue du Torrent, 21

Administration et Editeurs responsables :

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE, AVENUE DE LA GARE, 33
Téléphone 3 36 33 — Chèques postaux ll. 6600

Responsable pour la partie des Annonces :
PUBLICITAS S. A., SUCCURSALE DE LAUSANNE

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL ; SUISSE : FR. 8.— ; ÉTRANGER : FR. 11.—

Supplément trimestriel : Bulletin Bibliographique

Instituteurs, institutrices ! Notre matériel de réforme scolaire vous enthousiasme, vous et vos élèves !

Demandez notre catalogue gratuit de matériel pour :



WILH. SCHWEIZER & Co. WINTERTHUR

le calcul
l'école active
le travail manuel

Empaillage de tous les animaux pour écoles
Fabrication et vente de
Chamoisage de peaux **Fourrures**

Labor. zool. et Pelleterie, M. Layritz, Bienne 7, ch. d. Pins 15



Commission interecclésiastique romande de chant religieux

NOËL ! NOËL !

Chœurs mixtes, chœurs d'hommes
et chœurs d'enfants ou de dames.
Choix à l'examen.

S'adresser à l'**AGENCE RELIGIEUSE**, LAUSANNE, Ale 31

Prêts

de Fr. 300.- à Fr. 1500.-, remboursables en 12 à 18 mensualités, **très discrets**, sont accordés de suite aux membres du corps enseignant et à toute personne solvable.

Timbre-réponse.

BANQUE GOLAY & Cie, Paix 4, LAUSANNE

POUR TOUT

ce qui concerne la publicité dans l'Éducateur
et le Bulletin Corporatif, s'adresser à la S.A.

PUBLICITAS

Rue Centrale, 15

Lausanne